

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 FEVRIER 2019.



Présents : Mmes : AVEZARD Brigitte, LE HARDY Nathalie, BERNARD Gemma, MASSON Séverine, SCHROEDER Marie-Lise, TERRASSE Dominique

MM : BEEUWSAERT Michel, DARMOIS Jean-François, JUBLOT Alain, DELAGE Jean-Michel, MOUA Daniel, GORECKI Fabrice et GROTTIO Mario.

Absents ayant donnés procuration : PERRENOUD Linda à BEEUWSAERT Michel.

Absents excusés : BOURDALLE Catherine.

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019.

Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance.

Les décisions suivantes ont été entérinées :

⇒ Aliénation du logement communal sis 1 rue de l'Eglise pour un montant de 81 000 euros.

⇒ Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour l'acquisition d'un panneau d'affichage de communication électronique.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ACTIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Monsieur le Maire informe :

- Un comptage sera effectué pour vérifier la vitesse et le nombre de véhicules jour sur la RD 822. Il sera installé en face du n°161 route de Gien à partir du 04 mars pour un mois. Un compte-rendu sera donné au conseil de mai.

Questions diverses :

- Mme Schroeder demande s'il serait possible de demander au taxi de Nevoy d'emmener les personnes ayant aucun moyen de locomotion avec la participation financière de la commune et des usagers ?
 - M. le Maire indique qu'aujourd'hui, une étude est en cours à la CDCG pour étendre le circuit de la navette de Gien sur le bourg de Nevoy.
 - Pour mettre en place cette demande il est nécessaire de faire un sondage et de chiffrer la demande.

La séance est levée à 18h52.

Prochaine réunion le mardi 19 mars à 18h30 : commission des finances

Le prochain conseil aura lieu le 25 mars 2019 à 18h30.

Le Maire,
Michel BEEUWSAERT.